



Rue de l'Hôtel de Ville, 1  
5530 Yvoir  
Tél: 082/ 61 03 10

**PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR du 4 septembre 2019**

Présents : 12 membres de la CLDR/31  
(dont 11 membres votants)

Absents/excusés : 15 membres

		P r é s e n t s	e x c u s é s	a b s e n t s			P r é s e n t s	e x c u s é s	a b s e n t s
Prénoms	Noms				Prénoms	Noms			
Raphaël	FREDERICK	X							

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Marcel	COLET	X		Alexandre	WISEE	X			
Marc	DEWEZ			Nathalie	BLAUWBLOEME	X			
Laurent	GERMAIN	X		Christine	BADOR				X
Bertrand	CUSTINNE	X		Julien	ROSIERE				X
				Géraldine	BIOT		X		

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Marc	DE WIL		X	Jean-François	PINGET				X
				Christine	BOMBARDA				X
Eric	DARAS	X							
				Chantal	RESIMONT				X
Sébastien	BODART		X	Benoît	LENOBLE	X			
Jean-Marie	FLAMEY		X						
Marie-France	LIBOIS		X	Daniel	ELIAS		X		
Marcelle	LEJEUNE	X							
Axel	BLANCKAERT	X		Cédric	COMPERE				X
Chantal	LAVERDISSE		X	Thierry	LESSIRE	X			
				Francine	MARLAIR		X		
Daniel	BOUSSIFET		X						
Anne	VANDENABEELE	X		Bruno	SCHIMP				X

Patricia	CARLY		X	Edith	GODEFROID			X
----------	-------	--	---	-------	-----------	--	--	---

### 1. Présentation de la reprise du projet de la Maison Rurale de Mont aux associations

Le Président accueille les représentants des associations présentes (Le club des bons viquants, les 3x20, le tennis de table, la ligue des familles et l'école de Mont). Le Président demande à la commission si quelqu'un a une objection à ce que le Bourgmestre assiste à la séance. Aucun participant n'y voit d'objection.

Il présente ensuite le powerpoint avec l'historique du dossier ainsi que les nouveaux paramètres envisagés pour la relance du projet.

L'enveloppe budgétaire a été revue par le service technique de manière à faire un calcul moyen du coût au m<sup>2</sup> et savoir exactement ce que l'on peut se permettre avec le montant prévu suivant la dépêche ministérielle.

Le bâtiment comportera un seul niveau, une grande salle additionnée d'une salle de réunion plus petite, une cuisine, un bar, des sanitaires et des locaux de stockage. Il sera demandé à l'auteur de projet de prévoir la possibilité d'ajouter une extension dans le futur ainsi que des locaux de rangements extérieurs (type box). Une attention particulière devra aussi être apportée à la gestion des eaux pluviales, provenant notamment des bois situés en bordure de la rue sous-le-bois.

Après la présentation, les associations font part de leurs remarques/demandes et insistent particulièrement sur 2 points :

L'importance d'avoir une salle assez vaste pour accueillir les soupers d'une certaine ampleur et avoir assez d'espaces de stockage (particulièrement pour le club des bons viquants).

Il serait utile que la commune puisse disposer d'un relevé des besoins de stockage de la part des associations.

Les représentants des associations quittent la salle.

### 2. Approbation du PV de la réunion du 3 juillet 2020.

Aucune remarque n'ayant été émise, le PV de la réunion du 3 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

### 3. Maison rurale de Mont – révision de fiche projet et avenant temporel

R. Frédérick expose que pour pouvoir relancer le projet de la maison rurale de Mont, il faut demander un avenant temporel au SPW avec une révision de la fiche projet.

Sur base de ce qui a été exposé durant la présentation aux associations, des données reçues de M. Gabriel de la DDR, il est proposé de voter la révision et la demande d'avenant temporel au SPW.

B. Custinne demande que ses remarques soient mises au PV :

- se demande comment on est passé de 2,350 M<sup>°</sup> € (estimation full option et honoraires compris en date du 11 septembre 2018) à près de 2,7 M<sup>°</sup> € au début 2019.

Le Bourgmestre indique qu'il y a eu une succession d'estimations sur quelques semaines de temps au fur et à mesure que l'architecte affinait son cahier des charges. Il cite aussi M. Gabriel qui s'étonnait de tels prix au-dessus du prix moyen connu dans le secteur.

M. Custinne regrette que le Collège n'ait pas au moins lancé le marché public ce qui aurait permis d'avoir une idée des prix réels des soumissionnaires ; quitte à ne pas l'attribuer si celui-ci se rapprochait effectivement de l'estimation de l'architecte.

- se dit rassuré que le projet et ses objectifs en terme de capacité d'accueil restent inchangés ; ce qui rassurera les associations et les Montois. Il pointe que le mobilier et les équipements audio-visuels ne sont pour l'heure plus inclus dans le projet mais que ceux du bar et de la cuisine y sont restés. La question de l'espace de stockage maintenu – voire agrandi – est positive. Et d'ajouter que le projet actuel ne réduira en rien les nuisances (son, voitures) pointées par quelques villageois mais, comme l'a confirmé le Bourgmestre, il faudra « vivre avec » et savoir « sélectionner » les utilisateurs pour en limiter l'impact tout en assurant une utilisation suffisante. Et Benoît Lenoble d'ajouter qu'un tel projet ne doit pas servir qu'aux quelques utilisations associatives montoises mais qu'il doit pouvoir accueillir d'autres utilisations publiques ou privées. Il n'est pas non plus exclu que de nouvelles activités s'y développent...

- s'étonne néanmoins que la paroi amovible – que d'aucun, y compris les trois groupes politiques, souhaitent dans le premier projet (pour assurer la polyvalence des lieux) – disparaissent aujourd'hui. Il est évident que ça va entraîner une économie substantielle, y compris sur les techniques spéciales (aération / chauffage) : pourquoi alors ne pas l'avoir retiré du premier projet et conservé celui-là ?

- demande au Bourgmestre sa position si l'estimation ou les remises de prix finales dépassaient le budget désormais fixé (augmentation du budget ou économies sur certains postes ou sur la taille ?) ; ce à quoi P. Evrard répond que

la superficie / capacité sera maintenue et que, si cela s'avère nécessaire, les économies porteront sur d'autres postes techniques ou d'équipement.

A. Blankaert estime qu'une telle dépense pour une salle pour une association est un scandale et que son coût est exorbitant.

A. Blankaert émet diverses remarques qui sont reprises en document annexe au PV.

Réponse collective : la salle sera utilisée par d'autres associations.

N. Blauwbloeme signale que certains habitants de Mont ne comprendront pas le coût de la dépense quoiqu'il arrive.

Réponse collective : il faudra utiliser la salle au mieux et optimiser la gestion.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

#### **4. Activation de la fiche projet 3.1 pour la liaison piétonne et l'espace de rencontre de Godinne**

R. Frédérick présente les projets Mobilité 2017 et Mobilité 2019 et expose les tracés et les montants.

Il apparait qu'une fiche projet PCDR existe et reprend quasiment les tracés des 2 projets mobilités.

Suite à la réunion avec M. Gabriel le 29 août 2019, il apparait que la commune pourrait activer la fiche en 2 phases de manière à obtenir, peut-être, un subside complémentaire sur les 2 projets mobilités.

Mme Lejeune estime que les Godinnois sont particulièrement privilégiés. R. Frédérick répond que les infrastructures développées sur Godinne (Musée, bibliothèque, ...) profitent à tous les citoyens de la commune et pas uniquement au Godinnois.

Sans remettre en cause la pertinence du projet, Eric Daras s'interroge sur la répartition des investissements PCDR au sein de la commune; beaucoup de projets touchent principalement les villages de Mont et Godinne. Durnal est notamment le parent pauvre bien qu'ayant bien besoin d'aménagements favorisant la rencontre et le déplacement actif de manière sécurisée.

B. Custinne soulève la question du risque de ne pas être subsidié sur d'autres fiches prioritaires si on active celle-ci.

Réponse collective : le risque reste limité et si la phase 2 de la fiche n'est pas acceptée en subsides, la commune ne fera pas le projet.

L'activation de la fiche en 2 phases est acceptée à l'unanimité.

#### **5. Divers**

R. Frédérick présente la nouvelle composition de la CLDR et expose les carences dans certains villages.

B. Custinne demande s'il n'est pas possible d'avoir un effectif par village et remplacer la case vide de l'effectif de Dorinne par un candidat de Purnode.

R. Frédérick précise que la répartition des parts communales fait que chaque village est représenté.

Le Collège doit rediscuter cette composition.

La réunion se clôture à 22h45.